



## **Allègement réglementaire et administratif Création d'un chantier sur le commerce de détail**

**Montréal, le 29 septembre 2017** – Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) se réjouit de l'adoption de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif annoncée hier et de laquelle découle une excellente nouvelle pour le secteur du commerce de détail. Le gouvernement du Québec a annoncé ce matin, par voie de communiqué, la mise en œuvre d'un important Chantier qui consistera à élaborer un ensemble de mesures visant à alléger spécifiquement le fardeau réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail.

*« Nous nous réjouissons que le gouvernement fasse suite à la demande des détaillants qui réclamaient la mise sur pied d'un chantier sur l'allègement réglementaire et administratif, spécialement consacré à leur réalité. Ce chantier, que le Conseil québécois du commerce de détail mènera, a pour but d'accompagner les entreprises du secteur dans la réduction du fardeau et des lourdeurs auxquels elles font présentement face. La collaboration entre notre organisation et le gouvernement apportera certainement des améliorations en faveur des détaillants du Québec », a déclaré Léopold Turgeon, président-directeur général du CQCD.*

Secteur en pleine mutation et hautement réglementé, le commerce de détail est un vecteur de notre économie qui fait face à un fardeau réglementaire qui doit être simplifié. Pour ce faire, le gouvernement du Québec entend bonifier son action auprès de nos détaillants. L'annonce d'aujourd'hui confirme la volonté du Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif à poursuivre le travail déjà entamé en la matière.

Les travaux de ce chantier seront réalisés en étroite collaboration avec le CQCD. Les mesures qui en découleront permettront de venir en réponse aux nombreux irritants auxquels nos détaillants sont confrontés.

### **À propos du Conseil québécois du commerce de détail**

Le CQCD est une association regroupant la grande majorité des entreprises du commerce de détail et de la distribution au Québec, ce qui en fait un interlocuteur incontournable. Dans le dossier du commerce en ligne transfrontalier comme dans tous les autres, le CQCD se positionne en « mode solutions », afin de contribuer aux réflexions, aux stratégies et aux décisions des gouvernements.

Source : Conseil québécois du commerce de détail

Renseignements et entrevues : Citoyen Optimum  
Emmanuelle Rouillard  
Conseillère  
(438) 881-1884  
[emmanuelle.rouillard@citoyenoptimum.com](mailto:emmanuelle.rouillard@citoyenoptimum.com)